

01.05.2020

SOUTIEN AUX LOCATAIRES COMMERCIAUX

Le 17 avril 2020, le Conseil d'Etat vaudois s'est engagé en faveur des petits commerçants et restaurateurs impactés par les mesures de restriction/fermeture et a ainsi débloqué CHF 20 millions afin de pallier à l'absence de soutiens fédéraux en matière de baux commerciaux. Cette aide à fonds perdu permettra de **prendre partiellement en charge les loyers des mois de mai et juin 2020**. Ci-dessous, un résumé de la procédure.



CONDITIONS

Eligibilité

Ordonnance 2
(art.6 - al.2 - 17.03.2020)

+

Fermeture des locaux
suite aux restrictions

+

Loyer mensuel (HC)
< CHF 3'500.- (commerces)
< CHF 5'000.- (restaurateurs)

+

Impôts et cotisations à jour
pas nécessaire
de contacter l'ACI
ou la caisse de compensation



NEGOCIATION

Accord avec le bailleur
pour une prise en charge
des loyers de mai/juin 2020
selon répartition fixée :

Propriétaire (50%)
Locataire (25%)
Canton (25%)

L'aboutissement mène
à une convention signée
entre les parties



TRANSMISSION

Envoi de la demande
via le portail dédié
en principe
dès le 4 mai

Documents à fournir
convention signée
contrat de bail



EVALUATION

Analyse succincte
de la demande
délai de traitement
env. 3-5 jours

Notification
de traitement
via le portail digital dédié



VERSEMENT

Libération des fonds
directement sur l'IBAN
du bailleur

info.spei@vd.ch
www.vd.ch/coronavirus-economie